

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 7182

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Selon l'Institut des politiques publiques, "les 0,1% des ménages les plus aisés gagneront 3,9% de revenu disponible de plus en moyenne en 2020 du fait des mesures des budgets 2018, 2019 et 2020" soit "23.072 euros annuels"